

Séance du 21 février 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Valorisation des fonds basques – Signature d'une convention avec la Ville de Bordeaux.

Le projet « Mettre en réseau et valoriser les fonds documentaires basques » prévoit la numérisation de fonds relatifs aux pastorales souletines (manuscrits de pastorales, archives d'érudits, programmes, photos...) provenant de divers établissements. La Ville de Bayonne, pilote de ce projet, sera le maître d'ouvrage de la prestation de numérisation.

La bibliothèque municipale de Bordeaux conserve un fonds de pastorales manuscrites des XVIII^e et XIX^e siècles, dit fonds Baudrimont, très important pour ce programme de numérisation. Le traitement des documents appartenant à la bibliothèque de Bordeaux suppose donc la signature d'une convention qui précise les points suivants :

- la mise à disposition de documents par la Ville de Bordeaux (liste jointe au texte de la convention) aux fins de leur numérisation ;
- le rôle de chaque signataire dans l'opération de numérisation : la Ville de Bayonne assurera le suivi de la réalisation globale, la Ville de Bordeaux effectuera la vérification de la prestation pour ses documents ;
- les droits d'exploitation et de diffusion des documents numérisés : en particulier, la Ville de Bayonne pourra rendre visibles les pastorales de Bordeaux numérisées sur le portail « Fonds basques ».

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec la Ville de Bordeaux.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.